

PROFIL DE RESPONSABILISATION

TITRE DU POSTE :	Président(e) du conseil
ORGANISATION :	Société d'assurance-dépôts du Canada
LIEU :	Flexible
DATE DU PROFIL :	5 juin 2024

Objectif principal

Le président du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) joue un rôle essentiel dans le maintien de la confiance du public dans la stabilité du système financier canadien.

En étroite collaboration avec le président et chef de la direction, le président dirige le conseil dans l'exercice de ses responsabilités, notamment en établissant l'orientation stratégique de la Société, en supervisant les pratiques efficaces de gestion des risques, en surveillant la solidité des institutions membres de la SADC et en veillant à ce que la Société demeure prête à intervenir si un membre montre des signes de détresse.

Le président représente la SADC auprès du Parlement, des principaux intervenants, des partenaires du filet de sécurité financière et du public, au besoin, tout en collaborant avec le chef de la direction et la haute direction pour diriger le conseil dans l'exécution efficace du mandat de la Société.

Ce poste implique de maintenir de bonnes pratiques de gouvernance au sein d'une société d'État, d'équilibrer les considérations de politique publique et d'affaires dans un environnement décisionnel complexe et fluide, et de s'assurer que le conseil et la direction sont prêts à agir rapidement et efficacement avec des informations limitées en cas de résolution.

NATURE ET PORTÉE

La SADC est une société d'État fédérale créée en 1967 pour protéger les dépôts effectués auprès des institutions financières membres en cas de faillite. La SADC assure les dépôts admissibles jusqu'à concurrence de 100 000 \$ auprès des institutions membres, qui comprennent les banques, les coopératives de crédit sous réglementation fédérale, ainsi que les sociétés de fiducie et de prêt. Cette assurance procure confiance et stabilité au système financier canadien en rassurant les déposants quant à la protection de leurs fonds.

La SADC s'emploie également à promouvoir la stabilité financière et contribue à la santé globale de l'économie canadienne, notamment en tant qu'autorité de résolution du gouvernement du Canada. Dans le cadre de ce rôle, la SADC est chargée de surveiller les institutions membres pour déceler les signes de difficultés et d'agir rapidement, rapidement et efficacement pour les résoudre à tout moment en cas de faillite. La SADC est l'un des partenaires du filet de sécurité financière du Canada, avec le Bureau du surintendant des institutions financières, la Banque du Canada, le ministère des Finances et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Le mandat, les objectifs et les pouvoirs de la SADC sont décrits dans la Loi sur la SADC. La Société est responsable devant le Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances, de la conduite de ses affaires. La SADC est financée par les primes versées par les institutions membres et ne reçoit pas de fonds publics pour fonctionner.

Autorité de résolution

La SADC anticipe et réagit aux risques qui menacent la protection des déposants assurés ou la confiance des déposants envers la SADC et le système financier canadien.

La dernière faillite bancaire au Canada remonte à 1996, avec l'effondrement de la Security Home Mortgage Company, basée à Calgary, en Alberta. Près de 30 ans se sont écoulés depuis cet événement et la complexité du secteur bancaire a augmenté de façon exponentielle avec l'avènement du commerce numérique. La mémoire des entreprises est donc limitée et il existe peu, voire aucun, précédent sur lequel la SADC peut s'appuyer pour résoudre un problème, en particulier dans le cas des grandes entités financières « trop grosses pour faire faillite ». L'impact économique et les ramifications qui en découlent soulignent l'importance de veiller à ce que la SADC soit toujours prête à résoudre un problème. De plus, une résolution mal gérée (c'est-à-dire l'incapacité de fournir rapidement l'accès aux dépôts assurés ou de les payer ou d'entreprendre la restructuration ordonnée d'une institution financière en difficulté) peut entraîner de graves perturbations et difficultés financières (p. ex., perte de dépôts) pour les déposants et réduire la confiance dans le système bancaire en général, ce qui entraînerait des répercussions importantes et durables sur l'économie canadienne.

Il est impératif que le président du conseil, par son leadership au sein du conseil d'administration et sa responsabilité de surveillance des activités de la SADC, veille à ce que la SADC soit prête à agir à tout moment dans un large éventail de situations pour assurer la stabilité financière. La SADC doit surveiller la santé des institutions membres, identifier les irrégularités et les points préoccupants, maintenir et tester les plans de résolution actuels et collaborer avec l'institution et les partenaires du filet de sécurité financière pour atténuer les risques avant que les membres ne soient en difficulté. Cependant, si un membre atteint le point de non-viabilité, le rôle de la SADC en tant qu'autorité de résolution entre en jeu et la Société intervient pour prendre l'initiative de la résolution. La SADC utilise ses pouvoirs crédibles et flexibles, tels que décrits dans la Loi sur la SADC, pour mettre en œuvre des stratégies visant à résoudre les problèmes des institutions membres en faillite, qui sont agiles en fonction de la taille, de la complexité et de l'importance de chaque institution pour la stabilité financière.

Dans ce contexte, le conseil d'administration joue un rôle essentiel dans la gestion de plus de 1 000 milliards de dollars de risques de crédit pour le compte du gouvernement fédéral sous forme de dépôts admissibles dans les banques canadiennes et d'autres institutions membres. Ce niveau de risque, combiné à la complexité, à l'échelle et à la portée croissantes des institutions membres, exige un président du conseil prêt à diriger le conseil en temps de crise, en fournissant des orientations, des conseils et des directives à la direction et au Parlement, souvent avec des informations limitées ou imparfaites, du temps et peu de précédents.

Pour réussir dans cette tâche, il est essentiel que le président du conseil d'administration établisse une culture positive, ouverte et respectueuse qui garantit que les administrateurs sont alignés et peuvent travailler en collaboration lorsqu'ils sont appelés à utiliser leurs compétences et expériences combinées pour prendre des décisions prudentes, rationnelles et bien réfléchies, qui servent à équilibrer les objectifs de la SADC et à assurer la stabilité du système financier canadien. Le président doit également diriger le conseil d'administration en veillant à ce qu'une équipe de direction efficace soit en place au sein d'une structure organisationnelle résiliente pour diriger l'organisation aussi bien en période de stabilité qu'en période de crise.

DIMENSIONS

Dépôts assurés : Les membres de la SADC déclarent chaque année leurs dépôts assurés au 30 avril. Toute croissance des dépôts assurés a une incidence sur tous les secteurs clés du plan financier de la SADC. La croissance présumée pour la période de planification est influencée par divers facteurs, notamment : la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, la croissance du revenu disponible et la façon dont les consommateurs répartissent leur revenu et leur épargne financière entre divers instruments financiers. Au quatrième trimestre de 2024, le nombre total de dépôts assurés s'élevait à 1 182 milliards de dollars.

Financement ex ante : La SADC conserve un financement ex ante pour couvrir les pertes éventuelles résultant de la résolution des institutions membres. Le montant du financement ex ante est représenté par le total des bénéfices non répartis de la SADC et de sa provision pour pertes d'assurance. Au quatrième trimestre de 2024, le fonds ex ante s'élevait à 9,1 milliards de dollars.

En cas de résolution, le financement est également disponible grâce à l'autorisation d'emprunt de la SADC en vertu de la Loi sur la SADC. Au 31 décembre 2023, la SADC peut emprunter jusqu'à 35 milliards de dollars, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances. Cette limite d'emprunt est ajustée chaque année le 31 décembre pour tenir compte de la croissance des dépôts assurés. Des emprunts supplémentaires, au besoin,

pourraient être autorisés par le gouverneur en conseil et le ministre des Finances à même le Trésor si, de l'avis du ministre, ils sont nécessaires pour favoriser la stabilité ou maintenir l'efficacité du système financier au Canada. Des emprunts supplémentaires pourraient également être autorisés par le Parlement au moyen d'une loi de crédits.

Provision pour pertes d'assurance : La provision pour pertes d'assurance représente la meilleure estimation par la SADC des pertes futures qu'elle s'attend à subir en raison de l'assurance des dépôts et de son rôle d'autorité de résolution. La provision est estimée en évaluant le risque global des institutions membres de la SADC en fonction : (i) de l'exposition aux pertes; (ii) de l'attente de défaut dérivée des statistiques de probabilité; (iii) d'une perte prévue en cas de défaut; et (iv) de la connaissance spécifique de la SADC de ses institutions membres. Au quatrième trimestre de 2024, la provision était estimée à 2 250 millions de dollars.

Budget de fonctionnement annuel : La SADC ne reçoit pas de financement du gouvernement pour fonctionner. La SADC est financée par les primes qui sont calculées sur les dépôts assurés des institutions membres. Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2024-2025 est de 90,3 millions de dollars.

Nombre total d'employés (ETP) : Au quatrième trimestre de 2024, le nombre total d'employés était de 194. Veuillez noter que, lors d'une résolution, la SADC a la capacité de déployer des agents de réserve, des consultants et des employés d'autres partenaires du filet de sécurité financière pour aider à l'exécution d'une résolution, au besoin.

Responsabilités spécifiques

Le rôle principal du président est d'assurer un leadership efficace au sein du conseil d'administration.

En particulier, le président dirige le conseil dans l'exercice de ses six principaux domaines de responsabilité, conformément à toutes les lois, réglementations, politiques et lignes directrices applicables :

- La culture – Le conseil définit et reflète la culture et les valeurs de la SADC par ses paroles et ses actions, favorisant la confiance et la transparence dans l'ensemble de la Société. Le conseil fournit des conseils éclairés, courageux et impartiaux au ministre et au Parlement pour guider les décisions, tout en veillant toujours à agir honnêtement et de bonne foi. Le conseil maintient un environnement ouvert et accueillant pour que les administrateurs stimulent l'innovation, maintiennent l'agilité et renforcent la résilience au sein de l'organisation;
- Stratégie et politiques principales – Le conseil guide, approuve et surveille le succès du plan stratégique de la SADC, ainsi que d'autres stratégies d'entreprise clés, y compris les facteurs ESG. Le conseil joue également un rôle essentiel dans l'information et l'approbation des orientations politiques majeures;
- Gestion des risques d'entreprise – Le conseil d'administration veille à ce que la Société dispose d'un cadre clair de gestion des risques conformément à sa déclaration d'appétence au risque ;
- Rapports financiers – Le conseil d'administration veille à ce que les rapports soient présentés en temps opportun et avec exactitude, et qu'ils soient conformes au mandat de la SADC. Le conseil d'administration veille également à ce que les systèmes et pratiques de contrôle interne soient en place et fonctionnent pour protéger les ressources de la Société ;
- Perfectionnement du leadership et planification de la relève – Le conseil d'administration aide à identifier et à former les bonnes personnes pour permettre à la SADC de respecter ses plans et objectifs stratégiques ; et
- Gouvernance d'entreprise – Le conseil d'administration communique largement ses besoins et ses attentes afin de s'assurer que les candidats possèdent les compétences, l'expérience, les informations et la confiance nécessaires pour agir de manière décisive dans le cours normal des affaires et en temps de crise. Le conseil d'administration sollicite également une rétroaction continue pour s'assurer que les pratiques de gouvernance dépassent les normes du secteur et s'engage dans des activités de

formation pour maintenir les compétences des administrateurs à jour et les tenir au courant des nouvelles tendances.

Le président est responsable du bon fonctionnement du conseil d'administration, conformément à la charte du conseil, en présidant ses réunions, en organisant et en gérant les activités du conseil et en supervisant le travail de ses comités. Le président veille à ce que le conseil reste concentré sur les questions stratégiques, facilite la prise de décisions efficaces et opportunes et facilite la circulation de l'information entre les réunions. Le président assure également la liaison, optimisant et coordonnant les apports et les communications entre le conseil d'administration et ses comités.

Pour réussir dans ce rôle, le président doit développer et entretenir des relations de travail avec diverses parties prenantes afin que le conseil d'administration puisse s'acquitter de ses responsabilités, notamment le ministre des Finances, le PDG, la haute direction et les partenaires du filet de sécurité financière. Le président assure la liaison du conseil d'administration avec ces parties prenantes, en particulier lors d'un événement de résolution où des relations efficaces deviennent primordiales pour l'exécution de décisions et d'actions efficaces et efficaces.

Structure organisationnelle

La SADC rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances. Le président relève directement du président du conseil d'administration. Bien que le secrétaire général relève principalement du chef de la direction, il entretient avec le président du conseil une relation hiérarchique en pointillé.

Défis, enjeux et initiatives

Le poste de président du conseil d'administration d'une société d'État, et particulièrement de la SADC, comporte son lot de défis uniques.

Relations avec le gouvernement – Équilibrer les attentes et les intérêts du gouvernement avec l'autonomie opérationnelle et le mandat de la Société peut être délicat et nécessite un leadership fort pour maintenir les objectifs de politique publique de la Société, particulièrement en temps de crise.

Responsabilité publique – En tant qu'entité publique, les décisions et les actions de la Société sont soumises à un examen plus approfondi, particulièrement lors d'une résolution. La Société doit maintenir la transparence, grâce à des stratégies efficaces de communication et de rapport, pour maintenir la confiance des déposants.

Conformité – Naviguer dans la complexité des directives, des politiques et des processus gouvernementaux pour déterminer ce à quoi la Société doit se conformer et où il existe une marge de manœuvre pour des solutions internes, nécessite des recherches, des orientations et des conseils continus.

Prise de décisions stratégiques – Diriger le conseil d'administration dans la prise de décisions stratégiques qui cadrent avec le mandat de la Société peut s'avérer difficile, compte tenu de la composition du conseil. Il est essentiel que le président du conseil d'administration s'assure que les membres du conseil d'administration laissent de côté leurs rôles quotidiens lorsqu'ils prennent place à la table des négociations et tiennent compte des informations dont ils disposent, qui peuvent être imparfaites, pour prendre des décisions plutôt que de se fier à des informations privilégiées ou à des spéculations.

Gestion des intervenants – Gérer les relations avec divers intervenants, notamment les représentants du gouvernement, les représentants des institutions membres et la direction, et assurer l'alignement avec les intérêts et le soutien aux objectifs de la SADC, peut exiger beaucoup de temps et d'efforts.

Planification de la relève – Assurer la continuité du leadership au niveau du conseil d'administration et de la direction nécessite l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi continu de plans de relève. Cela nécessite également d'établir de bonnes relations de travail avec le Bureau du Conseil privé et le ministère des Finances pour garantir que les nominations sont faites en temps opportun et qu'elles enrichissent les compétences du conseil d'administration.

Dans l'ensemble, le poste de président du conseil d'administration de la SADC exige de solides compétences en leadership, en négociation et en diplomatie, ainsi que la capacité de naviguer efficacement dans des relations et des environnements complexes.

Milieu et conditions de travail

i. Pressions

Ce poste implique la pression d'assurer la bonne gouvernance d'une société d'État ainsi que de fournir une surveillance, des conseils et un leadership de grande envergure qui pourraient avoir une incidence importante sur les institutions membres et le public.

Le président doit être prêt à faire face aux circonstances extraordinaires, aux informations incomplètes et aux exigences de délai associées à une faillite institutionnelle sous l'œil attentif du public, des médias et des intervenants, tout en préservant la confiance dans la résilience du système financier canadien.

ii. Attention sensorielle

Ce poste exige un degré important d'attention sensorielle en tout temps, compte tenu de l'importance du mandat de la SADC, de son conseil d'administration diversifié et de ses divers intervenants.

Une attention considérable et soutenue est requise pour surveiller les événements nationaux et internationaux qui pourraient avoir une incidence sur la stabilité et la résilience du système financier canadien.

iii. Exigences

Bien que ce poste soit à temps partiel, il peut impliquer des heures de travail intenses, des réunions et des événements fréquents en dehors des heures de bureau principales et la nécessité de réagir aux événements de manière urgente, ainsi que des déplacements. À ce titre, l'engagement en temps requis pour réussir dans ce poste, ainsi que l'endurance et l'acuité mentale nécessaires pour faire avancer le travail du CDIC, sont importants.

Compétences de base

i. Sens politique

Le président doit naviguer efficacement à l'intersection des intérêts de l'entreprise et des priorités gouvernementales. Cela implique de comprendre la dynamique gouvernementale, d'établir des relations, de s'engager dans une communication stratégique avec les parties prenantes, d'anticiper les orientations et les changements de politique, d'équilibrer les intérêts et de prédire les perceptions du public afin d'atteindre les objectifs stratégiques et d'assurer le succès de la Société dans le contexte politique plus large.

ii. Sens des affaires

Le président doit avoir des connaissances financières et une expertise du secteur hautement complexe et technique dans lequel évolue la SADC. Il doit tenir compte de l'environnement en constante évolution dans lequel évoluent les institutions membres de la Société, y compris les défis internes et les pressions externes, et élaborer des stratégies pour y faire face efficacement en cas de difficultés ou de résolution. Il doit favoriser une culture d'innovation et d'adaptabilité au sein de la Société, en défendant les changements apportés aux processus opérationnels et aux flux de travail afin d'améliorer la productivité, d'accroître l'efficacité et d'améliorer la rentabilité.

iii. Prise de décision en temps opportun

Le président doit utiliser des données et des analyses pour éclairer les décisions, en utilisant des mesures clés et des indicateurs de performance pour évaluer les options et prédire les résultats. Il doit s'assurer que les décisions sont conformes au mandat, à la vision et aux objectifs stratégiques à long terme de la Société, tout

en tenant compte des intérêts des parties prenantes, des risques potentiels et du contexte politique plus large. Pour y parvenir, il doit être ouvert à des perspectives alternatives et disposé à modifier le dialogue et les décisions connexes à la table du conseil en réponse à de nouvelles informations, à des circonstances changeantes ou à des événements inattendus.

iv. Puissance intellectuelle

Le président doit être capable de penser de manière critique, en analysant des problèmes complexes, en identifiant des modèles sous-jacents et en évaluant plusieurs perspectives pour prendre des décisions et une orientation. Il doit être curieux et prêt à faire preuve de créativité et d'ingéniosité pour relever les défis et les obstacles, en concevant des solutions innovantes pour obtenir des résultats. Il doit continuellement rechercher de nouvelles connaissances et se tenir au courant des nouveaux développements pour intégrer de nouvelles perspectives aux discussions du conseil.

v. Agilité stratégique

Le président doit être capable de s'adapter rapidement aux circonstances changeantes afin de saisir les opportunités et d'atténuer les risques. Il doit naviguer habilement dans la complexité, accepter le changement et positionner la Société pour un succès durable dans un environnement financier dynamique et en évolution. Compétences essentielles

i. Leadership

Le président du conseil doit être en mesure de réfléchir de manière stratégique et d'exercer un leadership ferme : a) en présidant le conseil d'administration et en collaborant avec les administrateurs pour que le conseil s'acquitte efficacement et effectivement de ses responsabilités ; b) en dirigeant des réunions avec le président et premier dirigeant et la direction en vue de combler les besoins de gouvernance du conseil ; et c) en offrant des conseils et des suggestions au président et premier dirigeant.

Le président du conseil doit exercer un leadership au sein du conseil en ce qui a trait à l'exécution du mandat de la SADC et à la capacité de la Société d'agir à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement du Canada.

ii. Écoute, compréhension et réaction

Le président du conseil doit être en mesure d'établir des relations de travail efficaces avec les membres du conseil d'administration, le président et premier dirigeant, les institutions membres et les autres intervenants afin de pouvoir négocier des recommandations et des mesures raisonnables et prudentes correspondant aux objectifs de la SADC. Il consulte périodiquement les intervenants et doit comprendre les questions d'assurance-dépôts, le rôle de la SADC en tant qu'autorité de règlement ainsi que les enjeux liés au système financier au pays et sur la scène internationale, pour faire en sorte que les décisions soient réfléchies et fondées sur une évaluation rigoureuse des conseils et des informations. Lors d'échanges d'informations et d'opinions, le président du conseil doit écouter les préoccupations de différentes parties et tenir compte de points de vue divergents dans la détermination de possibles problèmes pouvant se répercuter sur les décisions.

iii. Pensée conceptuelle et esprit d'innovation

Le président du conseil doit avoir la capacité de penser très clairement, posséder une connaissance approfondie des saines pratiques de gouvernance et une compréhension stratégique des difficultés que soulève la supervision d'une société d'État et de l'environnement très complexe et technique au sein duquel évolue la SADC.

Le président du conseil doit posséder une bonne faculté de raisonnement conceptuel et un esprit d'innovation en ce qui a trait à l'analyse financière, à l'interprétation et à l'évaluation des risques pour en arriver à des décisions éclairées, que les circonstances soient normales ou extraordinaires. Il doit pouvoir composer avec des scénarios dont l'ambiguïté et les précédents varient, et s'appuyer sur des connaissances spécialisées (assurance-dépôts, stratégies de règlement de faillite, systèmes financiers, fusions et acquisitions, mise sous séquestre, faillites, insolvabilité et liquidations, et saines pratiques de gouvernance des sociétés) afin de gérer les risques inhérents aux activités de la SADC. Une connaissance conceptuelle poussée des institutions financières membres de la SADC est requise pour recommander ou approuver des solutions novatrices et réalisables en réponse à la faillite d'une institution membre, chaque faillite ayant des aspects uniques et

certaines pouvant avoir d'importantes répercussions sur les parties intéressées, d'un point de vue financier, et sur la confiance du public.

En tant qu'autorité de règlement du gouvernement du Canada, la SADC a besoin d'un leadership exceptionnel de la part du président pour guider le conseil dans sa prise de décisions en cas de crise. Compte tenu de ce rôle unique, il serait avantageux que le président du conseil possède une expérience concrète et récente des pratiques de redressement des activités ou d'insolvabilité d'un cabinet comptable, d'une société de services professionnels, d'une banque ou d'un cabinet indépendant de services-conseils.

iv. Impact et influence

Le président du conseil doit être sensible aux différents besoins des intervenants, faire preuve d'un bon jugement et être en mesure d'influencer les autres au sujet des besoins, des objectifs, des priorités et des questions essentiels au travail de la SADC, aux déposants et à la stabilité du système financier du Canada.

v. Flexibilité

Le président du conseil doit faire preuve de flexibilité et concilier les points de vue des divers intervenants lorsque vient le moment d'établir une orientation stratégique à l'égard des risques inhérents à l'octroi de l'assurance-dépôts et à la réalisation du mandat de la SADC en tant qu'instance de règlement des institutions membres, et de décider des mesures à adopter vis-à-vis de ces risques.

Il sait être flexible et voit les situations sous différents angles et en fonction d'intérêts divers lorsqu'il défend les intérêts et les responsabilités de politique générale de la SADC, ainsi que l'intérêt public.

vi. Gestion des conflits

Le président doit être en mesure de faciliter une communication ouverte au sein du conseil d'administration et entre le conseil d'administration et la direction, de résoudre efficacement les différends et de favoriser la collaboration afin de maintenir un environnement de travail harmonieux, respectueux et productif au sein du conseil d'administration.

vii. Sens des relations interpersonnelles

Le président doit être capable de naviguer habilement dans les relations interpersonnelles, d'exercer son influence et de faire preuve d'un niveau élevé d'intelligence émotionnelle pour établir des relations et une relation de confiance avec les membres du conseil d'administration, la direction et les parties prenantes grâce à des compétences efficaces en communication et en établissement de relations.

viii. Établissement des priorités

Le président doit être en mesure de guider la direction dans la concentration stratégique des ressources sur des initiatives qui correspondent aux objectifs à court et à long terme les plus importants de la Société et qui gèrent le plus efficacement les risques.

ix. Négociation

Le président doit être versé dans la conclusion d'accords, identifier les intérêts et les priorités de toutes les parties concernées par une décision et s'efforcer d'obtenir des résultats qui répondent aux besoins et aux objectifs de chacun, tout en restant en phase avec le mandat, la vision et les objectifs de la SADC. Ils y parviennent grâce à des compétences efficaces en communication et en persuasion pour parvenir à un consensus et trouver des solutions.

x. Vision et objectif de la gestion

Le président du conseil doit établir une orientation claire, inspirer les membres du conseil, la direction et les parties prenantes. Il doit favoriser l'innovation pour obtenir des résultats significatifs et durables conformes au mandat et aux objectifs à long terme de la Société.

Éthique et valeurs

La réputation de la SADC dépend en grande partie de l'intégrité des membres de son conseil d'administration et de ses

employés. Le respect de normes de conduite appropriées est essentiel à la préservation des pouvoirs, de la réputation et de l'image de la SADC ainsi qu'au succès de ses activités. Les actions du président du conseil doivent renforcer la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la SADC et favoriser la transparence et la divulgation.

Le président du conseil doit exercer ses fonctions avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt supérieur de la SADC tout en préservant la confiance des déposants, en se conformant au code de conduite de la SADC et en maintenant les normes d'intégrité les plus élevées dans l'exercice de ses responsabilités.

Le président doit se conformer aux dispositions applicables de la Loi sur les conflits d'intérêts, aux directives gouvernementales connexes, au Code régissant les conflits d'intérêts de la SADC et à toute autre disposition pertinente en matière de conflits d'intérêts en vigueur, y compris celles de la Loi sur la SADC relatives à l'admissibilité et aux avoirs financiers personnels.